

GROUPE DE HAUTE-MONTAGNE
(G.H.M.)

Association déclarée

Siège social: 4 rue Guichard, PARIS 16°

Paris, le 4 Septembre 1946

Prière d' adresser toute
la correspondance:
179 rue de la Pompe, PARIS 16°

Monsieur et cher Camarade,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la
liste des membres de notre Association, arrêtée au 30 Juin
1946, ainsi que les statuts.

Je tiens aussi à vous signaler que les deux pre-
miers guides établis sous d'égide du groupe viennent d'être
mis en vente, à savoir :

Guide du massif des Ecrins (Meije, Ecrins, Ailefroide,
Pelvoux, Bans, Olan, Muzelle), par L. Devies et M. Laloue,
Editeur : B. Arthaud, 23 Grande Rue, Grenoble. Prix des 2
volumes et de la carte jointe (non vendus séparément) :
900 francs. A commander chez le libraire de votre choix.
Si vous ne pouvez ainsi obtenir satisfaction, vous pourriez
vous adresser à la Librairie Arthaud à Grenoble, les frais
de port restant à votre charge.

Guide Vallot : Les Aiguilles Rouges de Chamonix.
(Aiguilles Rouges de Chamonix, Fis, Buet, Perons), rédaction
nouvelle par A. Charlet, L. Devies, F. Germain, R. Perret.
Editeur : Librairie Fieschbacher, 33 rue de Seine, Paris.
Prix 165 francs. A commander chez votre libraire habituel,
à défaut chez l'éditeur (frais de port en sus 10 francs).

Croyez, Monsieur et cher Camarade, à mes senti-
ments les meilleurs.

Le Président

Lucien Devies.

AVIS

COTISATIONS

Nous adressons un pressant appel à ceux de nos Camarades
qui n'auraient pas encore réglé leur Cotisation "1946".
Celle-ci s'élève à 250 Frs. pour les Membres résidant en France
et à 275 Frs. pour les Membres résidant à l'Etranger (abonnement
à "Alpinisme" compris). La cotisation est réduite à 50 Frs.
pour les frères ou femmes de Membres ne recevant pas "Alpinisme".

.../

.../

Règlement par versement à notre C.C.P. PARIS 1571-99
ou par chèque bancaire à l'ordre du Groupe adressé à
Mr. Jean MIGNON, Trésorier, 37, rue de Bellefond PARIS 9°

Nous vous précisons que vous êtes personnellement
redevable de Frs :

=====

°
°

Délégués du groupe. - Le Comité du G.H.M. a désigné comme délégué
à Chamonix notre camarade Félix Martinetti
et comme délégué à Nice notre camarade Georges Kogan, en rem-
placement des camarades qui assuraient précédemment ces fonctions
mais avaient demandé à en être relevés, faute d'avoir le temps
ou la possibilité de s'y consacrer encore.

Tunisie. - Notre camarade le Général Mast, Résident Général en
Tunisie nous a fort aimablement priés de communiquer
à tous les camarades qu'il serait heureux, le cas échéant,
d'aider personnellement ceux d'entre eux qui formeraient le
projet de venir en Tunisie soit temporairement soit définitive-
ment.

Cordes de chanvre. - Les camarades qui auraient besoin de cordes
en chanvre sont priés d'adresser d'urgence
le renouvellement de leur demande ou leur nouvelle demande au
Président, en précisant corde de rappel (longueur standard
50 mètres, 8 m/m), corde de caravane (longueur standard 30 mètres,
diamètre 10 m/m).
